

Délibération du Conseil d'Administration
Séance du 27 juin 2023

Le Conseil d'administration de la Régie des Eaux de Terre de Provence s'est réuni le mardi 27 juin 2023 à 18h00 à l'Espace culturel Paul FARRAUD à PLAN D'ORGON, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre SEISSON, Président de la Régie.

Etaient présents : ANZALONE Marie-Laurence, BALDI Jean-Marc, BESSON Jacques, CASTEX Alain, DEVOUX Jean-Louis, LEPIAN Jean-Louis, MARCON Patrick, MOURGUES Gilles, ONTIVEROS Christian, PAULEAU Serge, SEISSON Jean-Pierre.

Procurations : FAURE Vincent (procuration à MARCON Patrick), LECOFFRE Eric (procuration à CASTEX Alain), PICARDA Yves (procuration à BESSON Jacques), PORTAL Serge (procuration à DEVOUX Jean-Louis).

Absents : DI FELICE Jean-Marc, FABRE Louis-Pierre, FERRIER Pierre, GAVANON Michel, GIRAUD Pierre, LLOBET Lionel, LUCIANI-RIPETTI Marina, MILLET Isabelle, PONCHON Solange, ROBERT Daniel, TATON Robert, TROUSSEL Marc.

Quorum : 9	Présents : 11	Suffrages exprimés : 15	Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0
Date de la convocation : 21 juin 2023			

N° de la délibération : 2023-24
Objet : Autorisation de signature du marché n°2023-02 Nettoyement, curage

Monsieur le Président explique qu'un accord cadre à bon de commande passé selon une procédure formalisée avec négociation a été lancé pour le curage, l'entretien et l'inspection des réseaux et des ouvrages d'assainissement.

Le marché d'une durée d'un an renouvelable 5 fois est alloué par territoire. Les montants maximums pour la durée du marché sont :

Lot N°	Désignation du lot	Montant maximum pour la durée totale du marché
Lot 1	Secteur EST	1 500 000 €
Lot 2	Secteur OUEST	1 500 000 €

A l'issue de la procédure, la commission d'appel d'offres réunie le 20 juin 2023 a décidé d'attribuer le marché à l'entreprise :

Lot 1 : SAS MAURIN – 84 142 MONTFAVET

Lot 2 : SAS MAURIN - 84 142 MONTFAVET

Après avoir pris connaissance des caractéristiques du marché et du rapport de la commission d'appel d'offres, le Conseil d'administration,

PREND ACTE du choix de la commission d'appels d'offres ;

AUTORISE le Directeur à signer le marché avec l'entreprise SAS MAURIN pour chacun des lots.

Fait et délibéré en séance,

A PLAN D'ORGON, le 27 juin 2023

Le Président,
Jean-Pierre SEISSON

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Régie, qui dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre, un silence de deux mois valant décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée dans un délai de deux mois au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6, greffe.ta-marseille@juradm.fr, téléphone : 04.91.13.48.13, télécopie : 04.91.81.13.87). La délibération peut également faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant ce même Tribunal administratif.